

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Forêt communale de Dijon – Destination des coupes à l'état d'assiette 2020

Monsieur Château expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon possède un bois de 9 hectares intégré à la forêt d'exception du Val Suzon.

C'est l'Office National des Forêts (ONF) qui a la gestion de cette parcelle située près du parking d'accueil.

L'ONF attire l'attention de la Ville de Dijon sur la situation des 200 résineux composant la parcelle n°1 (0,71 ha) puisque 50 % de ceux-ci sont déjà secs et les autres ne vont pas tarder à dépérir.

L'ONF qui est tenue chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires ses propositions de coupe de bois, sollicite une délibération de la Ville de Dijon pour inscrire cette parcelle à la programmation des coupes 2020 et ce pour des raisons de sécurité dans cette zone très fréquentée mais aussi pour que les résineux ne soient pas trop dépréciés pour leur vente.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - inscrire la parcelle n°1 de la forêt communale proposée par l'office national des forêts à l'état d'assiette de l'exercice 2020 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ